



Règlement de l'unité d'accueil de midi

Aux parents et aux élèves fréquentant l'unité d'accueil du CO Haut-Lac :

- Les élèves inscrits ont l'obligation de manger à la cantine et de suivre l'étude surveillée.
- La participation financière s'élève à 15.- par repas et par élève.
- Les élèves étant sous la responsabilité du CO, ils ne sortent pas du périmètre de l'école.
- Une absence, au repas de midi et/ou à l'étude s'annonce au secrétariat, au 024/482 22 00, avant 08h30 (sans quoi le repas sera facturé).
- Les élèves sont répartis en deux groupes selon l'organisation définie par la Direction :
Groupe A : repas (12h02 – 12h32) puis étude (12h37 – 13h07)
Groupe B : étude (12h02 – 12h32) puis repas (12h37 – 13h07)

Afin que le repas et l'étude surveillée se déroulent dans les conditions idéales, il est important que les règles suivantes soient respectées.

11h45

- A 11h45 les élèves préparent leurs affaires pour l'étude surveillée, peuvent passer aux toilettes et sortent du bâtiment.
- Les élèves restent devant la porte principale et **ne quittent pas le périmètre de l'école.**
- A 11h57 (sonnerie) les élèves se rendent à la cantine ou en salle d'étude.

Repas

- Chacun mange dans le calme et fait preuve de politesse et de respect envers le personnel de service et le/la surveillant-e de l'étude.
- Au terme du repas chaque élève débarrasse et nettoie sa place.

Étude surveillée

- Les élèves se déplacent calmement vers la salle d'étude.
- Les élèves vont aux toilettes avant le début de l'étude.
- Chaque élève respecte, par son comportement, le travail des autres.
- Si un élève n'a pas de devoir, il doit prévoir de quoi s'occuper silencieusement (lecture, révision, etc.).

13h07 : Fin étude (groupe A) et repas (groupe B)

- Les élèves ne sortent pas du bâtiment scolaire et se rendent dans leur salle de classe.

Sanctions :

Si un élève contrevient au présent règlement, les parents seront tenus au courant (mail et téléphone). Si aucune amélioration n'est observée, une exclusion de l'unité d'accueil de midi peut être prononcée par la Direction.

Juin 2026, Direction des EDHL